

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 21 avril 2022

Réunion du conseil municipal du 21 avril 2022

Présents : M. SAINTON Michel, M. VILLAIN Philippe, Mme POTAUFEUX Marylène, Mr DALLEMAGNE, Mme SOUVERAIN Elisabeth, M. LACAILLE Gérard, Mme LEBRUN-HUTINEL Françoise, M BOUTRELLE Thierry, Mme DESCHAMPS Sophie, Mr TRAMUT Adrien, Mr GALLOIS Olivier, Mme PICOT Florence

Absents excusés : Mme GIANNINI Evelyne, Mme ANDRE JEAN Céline

Mr TRAMUT Adrien a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 31 Mars 2022
- Modification de la présentation du budget (022 dépenses imprévues)
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Les membres du conseil ont pris connaissance du compte rendu du 31 mars dernier, aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 31 mars 2022.

MODIFICATION DE LA PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

Mr le maire explique à l'assemblée délibérante que des dépenses imprévues, chapitre 022, d'un montant de 40 000 € ont été votées sur le budget primitif 2022 de la commune et que ceci n'est pas autorisé en M57. Il y a donc lieu de répartir ces crédits sur les différents chapitres de la section de fonctionnement.

Mr le Maire expose que selon le principe de fongibilité des crédits prévu par la M57, il y a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section sur autorisation de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter les crédits initialement prévus au 022 comme suit :

6061 Ch.011 Fournitures non stockables
+ 20 000€

6411 Ch.012 Personnel titulaire
+ 10 000€

6413 Ch.012 Personnel non titulaire
+ 10 000€

Le conseil municipal donne au maire la délégation et l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr le maire informe avoir reçu ce jour la lettre de démission du conseil de Mr BASSUT Laurent.

Mme Christine MAITRE, suivante sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelée à remplacer Mr BASSUT dont le siège est devenu vacant.